

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

Délibération N°DCA-12072022-5

**OBJET : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE
BUDGET EXÉCUTOIRE 2022**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 12 juillet 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **5 juillet 2022**

Compte-rendu affiché le : **18 juillet 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **8**

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, Mme CHAMPAGNAT,
Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH, Mme ROBERT, Mr PASIEKA,
Mme GUICHARD.

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme AIVALIOTIS à Mme CHAMPAGNAT
M PRUD'HOMME LACROIX à Mr PASIEKA

Membres absents avec excuses :

CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022
DÉLIBÉRATION N° DCA-12072022-5

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE
BUDGET EXÉCUTOIRE 2022

Les crédits demandés à l'Agence régionale de santé pour le service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2022 s'élevaient à **714 154,31 €**, se répartissant comme suit :

- 653 051,11 € pour la section personnes âgées
- 61 103,20 € pour la section « personnes handicapées ».

Par courrier en date du 1er juillet 2022, l'Agence régionale de santé – délégation territoriale a fait connaître le montant de la dotation allouée pour 2022, soit un montant de **783 538,87 €**.

Ainsi, la dotation globale de soins se répartit de la manière suivante :

Le forfait soins :

- 717 053,39 € pour la section personnes âgées,
- 66 485,28 € pour la section personnes handicapées.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la dotation globale et le budget 2022 du service.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

à la majorité (11 votes « Pour »)

APPROUVE le budget exécutoire 2022

à l'unanimité (votes « Pour »)

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le
La Vice-présidente

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.